



>> Utilisation (*)

Ce vêtement de travail a été conçu pour vous accompagner lors de tous vos différents travaux d'entretien, de nettoyage, de réparation, de jardinage, etc. Il sera le partenaire idéal pour tous les artisans (plombiers, maçons, charpentiers, électriciens, mécaniciens ...) et de nombreuses autres professions dans l'industrie, la construction, les travaux publics, l'agriculture...

>> Caractéristiques techniques

- ✓ Pantalon de travail.
- ✓ Coton / polyester (65 /35%). **300 g/m²**.
- ✓ Taille élastiquée sur les côtés.
- ✓ Passant pour ceinture.
- ✓ Braguette avec fermeture à glissière et bouton.
- ✓ Poches très nombreuses et variées à l'avant et à l'arrière du vêtement.
- ✓ Poches libres d'accès facile pour le petit outillage ou le rangement de boulons/clous, en tissu renforcé. (peuvent se rentrer dans les poches principales).
- ✓ Liserés rétro-réfléchissants.
- ✓ Passant porte-marteau.
- ✓ Emplacement pour genouillère avec tissu renforcé.
- ✓ Triple surpiqûres aux jambes.
- ✓ **Coloris:** noir/gris.

>> Principaux atouts

- ✓ Nous apportons le plus grand soin dans le choix des tissus, des accessoires et de la confection de manière à vous apporter confort, efficacité et fonctionnalité.
- ✓ Les poches multiples et variées sont étudiées pour vous aider dans l'organisation de votre travail.
- ✓ La gamme a été conçue de manière à pouvoir vous proposer des produits plus actuels, multi-fonctions, dans des matières souples et agréables à porter, avec des coloris à la fois sobres et tendances.
- ✓ Poches genouillères à utiliser avec notre référence **KP2C240G** (vendue séparément).
- ✓ Disponible également en coloris noir, réf. **PORTAC**.
- ✓ Peut s'utiliser idéalement en association avec la veste de travail la même gamme, réf. **VEGAS**.

>> Conformité

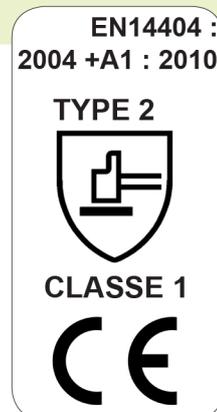
Ce vêtement de protection a été testé selon les normes européennes suivantes (**Catégorie II**):

- **EN ISO 13688 : 2013**. Vêtements de protection. Exigences Générales.
- **EN 14404 : 2004 + A1 : 2010**. Équipements de protection individuelle

Protection des genoux pour le travail à genoux (**).

Il est conforme au **Règlement (UE) 2016/425** relatif aux Equipements de Protection Individuelle (EPI).
Attestation d'examen UE de type (**module B**) délivrée par **CENTEXBEL**. Organisme notifié n°0493.

(**) Certifié avec les genouillères de protection de type 2, réf KP2C240G.



Votre partenaire **SINGER® SAFETY**

Dépôt
EXPRESS
SUPPORTAGE & FIXATION

SINGER®
safety